



# CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

ÉTAT AU 29/10/2019

# CHARTE ACHATS RESPONSABLES GENÈVE AÉROPORT

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préambule	
Pourquoi une Charte achats responsables?	3
<b>1.</b> Stratégie de Genève Aéroport en matière de développement durable	3
<b>2.</b> Engagements de Genève Aéroport envers ses partenaires commerciaux	4
<b>3.</b> Attentes de Genève Aéroport vis-à-vis de ses partenaires commerciaux	4
<b>3.1</b> Exigences et recommandations générales	4
<b>3.2</b> Exigences et recommandations sociales	5
<b>3.3</b> Exigences et recommandations environnementales	6
<b>3.4</b> Exigences et recommandations économiques	7
Conclusion	7

## PRÉAMBULE

# POURQUOI UNE CHARTE ACHATS RESPONSABLES ?

Genève Aéroport est un établissement public autonome au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation de l'aéroport de Genève. Ce dernier accueille plus de 17 millions de passagers par année et contribue à la solidité du tissu socio-économique de la région en offrant une desserte aérienne de qualité, participant à l'attractivité économique et touristique de toute la région et créant des emplois.

Conformément à ses objectifs stratégiques et à ses valeurs, Genève Aéroport œuvre à concilier ses responsabilités économiques, sociales et environnementales dans l'ensemble de ses activités et en collaboration avec toutes ses parties prenantes. Une stratégie de développement durable formalise cette démarche sous la forme d'engagements qui ont pour but de réduire les impacts négatifs des activités aéroportuaires pour les êtres humains et pour la planète et d'en maximiser les positifs tout en contribuant à la prospérité économique de la région.

La Charte achats responsables de Genève Aéroport découle directement de cette stratégie et a pour vocation d'être un cadre de référence commun tant pour ses équipes que pour ses partenaires commerciaux en les intégrant à cette démarche de progrès continu. La Charte précise les exigences et recommandations de Genève Aéroport à l'attention de ses partenaires commerciaux en matière de développement durable.



Genève Aéroport travaille avec plus de 1'900 partenaires commerciaux dont elle cherche à valoriser les engagements allant au-delà des exigences légales. Ces partenaires lui sont en effet indispensables pour intégrer les principes fondamentaux de durabilité à chaque étape du processus achat afin de favoriser des prestations et produits de qualité à haute valeur écologique et sociale, tout en maîtrisant les coûts et la gestion des risques liés aux achats.

La Charte achats responsables témoigne de la volonté de Genève Aéroport d'intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses métiers et de les promouvoir dans ses relations avec ses partenaires commerciaux. Genève Aéroport compte sur eux, ainsi que sur ses propres équipes, pour l'appliquer au quotidien et l'introduire dans une démarche de confiance, d'innovation et d'amélioration continue.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

André Schneider  
Directeur général



# 1. STRATÉGIE DE GENÈVE AÉROPORT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie développement durable de Genève Aéroport est en phase avec le *Concept cantonal du développement durable de l'État de Genève*<sup>1</sup> et avec la *stratégie de développement durable de la Confédération*<sup>2</sup>. Cette stratégie contribue directement à 12 des 17 *Objectifs de développement durable des Nations Unies*<sup>3</sup> et se décline sous la forme des engagements suivants<sup>4</sup>:

- ✓ offrir aux usagers des infrastructures et des services efficaces et durables ;
- ✓ préserver le cadre de vie et renforcer les liens avec la région ;
- ✓ être un employeur responsable et citoyen ;
- ✓ mettre en œuvre des achats et partenariats responsables.



## 2. ENGAGEMENTS DE GENÈVE AÉROPORT ENVERS SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Genève Aéroport veille au respect des législations internationales, fédérales, cantonales et communales, en particulier celles qui régissent les marchés publics. Il s'engage à agir avec ses partenaires commerciaux de manière éthique, équitable et transparente afin de pouvoir épanouir leurs intérêts respectifs tout en tenant compte du développement durable à chaque étape du processus d'achat. Ainsi, les membres du personnel de Genève Aéroport sont tenus :

- ✓ d'exercer leur activité de manière responsable, intégrée et loyale ; ils doivent éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels privés et ceux de Genève Aéroport et s'assurer d'agir en toute objectivité ;
- ✓ de faire preuve d'indépendance et de respecter les réglementations légales et internes définies afin d'éviter tout risque de corruption.



## 3. ATTENTES DE GENÈVE AÉROPORT VIS-À-VIS DE SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Genève Aéroport exige de ses partenaires commerciaux la conformité à l'ensemble des lois et réglementations applicables à leurs activités dans la zone où ils interviennent. Certaines de ces exigences sont rappelées

dans les sections ci-après. Elles sont complétées par des recommandations destinées à les encourager à s'engager au-delà des exigences légales minimales et à viser une amélioration continue de leurs pratiques.

<sup>1</sup> [www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030/telecharger](http://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030/telecharger)

<sup>2</sup> [www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-et-strategie/strategie-pour-le-developpement-durable-2016-2019.html](http://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-et-strategie/strategie-pour-le-developpement-durable-2016-2019.html)

<sup>3</sup> [www.un.org/sustainabledevelopment/fr](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr)

<sup>4</sup> [www.gva.ch/fr/Site/Geneve-Aeroport/Developpement-durable](http://www.gva.ch/fr/Site/Geneve-Aeroport/Developpement-durable)



### 3.1 EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Genève Aéroport attend de la part de ses partenaires commerciaux :

- ✓ l'application du principe de précaution dans l'approche des risques dommageables pour la santé publique, pour celle des utilisateurs ou pour l'environnement ;
- ✓ le respect du principe de transparence ;
- ✓ une prise de responsabilité à l'égard des tiers auxquels ils font appel pour remplir leur part de contrat, en les obligeant contractuellement au respect des normes sociales et environnementales minimales applicables (devoir de vigilance) ;
- ✓ la mise en œuvre d'une conduite commerciale éthique, dotée d'une forte intégrité morale et prévenant tout risque de corruption ;

- ✓ l'application du principe d'amélioration continue, notamment par le biais de la formation des employés dans le domaine du développement durable ainsi que par celui d'un effort d'implication et de motivation des collaborateurs.

À ces fins, Genève Aéroport encourage ses partenaires commerciaux à agir selon les principes de durabilité énoncés dans la présente Charte en mettant en place une démarche sociale et environnementale structurée dans l'ensemble des pays où ils exercent leurs activités et, lorsque cela est possible, à obtenir des certifications et labélisations attestant d'une certaine rigueur et qualité.



### 3.2 EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS SOCIALES

En matière de droits humains et droits fondamentaux du travail, les partenaires commerciaux doivent respecter la *Déclaration universelle des droits de l'homme*<sup>5</sup>, ainsi que *les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail*<sup>6</sup> (OIT). Ils doivent s'assurer qu'il ne se rendent pas complices de la violation de ces principes en ne traitant qu'avec des sociétés qui les respectent aussi.

En matière de conditions de travail, il est rappelé que les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants doivent notamment :

- ✓ garantir l'égalité de traitement et lutter contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient, notamment, fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, les convictions, le handicap, l'âge, l'état civil, ou l'orientation sexuelle lors de l'embauche, de l'avancement, de la promotion, de l'exécution du contrat ou du licenciement ;
- ✓ garantir que leurs employés ne sont soumis ni à des sanctions physiques ni à des harcèlements ou abus de nature physique, sexuelle, psychologique ou verbale ;
- ✓ garantir un environnement et des méthodes de travail assurant la santé et la sécurité de leur personnel ; dans le cas d'une éventuelle dangerosité du matériel ou des produits utilisés, les travailleurs doivent être informés et formés à la prévention des risques du fait de leur utilisation et le partenaire commercial doit fournir à ses travailleurs des vêtements et un équipement de protection appropriés.

En outre, les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants sont encouragés à :

- ✓ verser des salaires équivalents à ceux du marché et à garantir des salaires équitables pour l'ensemble de leur personnel ;
- ✓ proposer une politique de congé parental qui va au-delà du minimum légal ;
- ✓ favoriser un environnement de travail mixte et inclusif ;
- ✓ mettre en œuvre des pratiques d'implication des collaborateurs afin d'assurer la prise en compte de leurs attentes et de leur satisfaction pour ainsi éviter les conflits ;
- ✓ proposer des heures de formation continue et de perfectionnement ;
- ✓ promouvoir des mesures visant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée (temps partiel, travail à domicile, horaires flexibles, etc.) ;
- ✓ promouvoir l'engagement de personnes en difficulté d'insertion : handicapés, jeunes, seniors, chômeurs de longue durée, etc. ;
- ✓ participer à l'insertion socioprofessionnelle par la formation professionnelle sous la forme de places d'apprentissage, de stages ainsi que des postes « premier emploi » ;
- ✓ développer un programme d'engagement citoyen des collaborateurs (volontariat, services pro bono, etc.) ;
- ✓ rendre compte de leurs pratiques dans un rapport de développement durable.

<sup>5</sup> [www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights](http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights)

<sup>6</sup> [www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm)



### 3.3 EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants sont tenus d'identifier les incidences environnementales significatives de leurs activités (ex. rejets dans l'air, l'eau, ou le sol de matières, émissions ou substances pouvant constituer un danger pour l'environnement, le cas échéant) et de mettre en place des politiques et procédures de gestion efficaces permettant de prévenir et atténuer tout risque de non-conformité environnementale.

En sus, les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants, dans le cadre de leurs activités propres, sont encouragés à prendre des mesures afin de :

- ✓ minimiser les émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur compensation ;
- ✓ minimiser la consommation d'énergie et de ressources naturelles (eau, matières premières, etc.) ;
- ✓ favoriser le recours aux énergies renouvelables ;
- ✓ minimiser les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité ;
- ✓ minimiser la production de déchets à la source et assurer le tri, la récupération et le recyclage des déchets produits ;
- ✓ s'assurer que les livrables à l'attention de Genève Aéroport soient imprimés sur du papier recyclé ;
- ✓ opter pour une mobilité professionnelle dans une optique de performance énergétique respectueuse de l'environnement ;
- ✓ développer et diffuser des technologies respectueuses de l'environnement ;
- ✓ rendre compte de leurs pratiques dans un rapport de développement durable.

Les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants sont encouragés à utiliser des matériaux et produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible tout au long de leur cycle de vie (origine des matières premières, production, utilisation, maintenance, élimination ou recyclage) et qui ne mettent pas en danger la santé des utilisateurs. Par ailleurs, Genève Aéroport souhaite que ses partenaires commerciaux privilégient dans la mesure du possible des produits et des emballages :

- ✓ composés de matériaux recyclés ;
- ✓ composés de matériaux d'origine renouvelable ;
- ✓ ne contenant pas de substances dangereuses ;
- ✓ faciles d'entretien, réparables, rechargeables, peu salissants, démontables, réutilisables et facilement recyclables en fin de vie ;
- ✓ nécessitant un minimum d'énergie pour leur fonctionnement ;
- ✓ favorisant l'économie de proximité et/ou l'économie sociale et solidaire ;
- ✓ issus du commerce équitable ;
- ✓ porteurs d'un label de qualité environnemental et/ou social (Ecolabel européen, Blauer Engel, Fair wear, Oeko-tex, etc.) ;
- ✓ garantissant que les éléments en bois entrant dans leur composition soient issus de forêts gérées durablement (exemple label FSC) et ne contiennent aucune essence de bois tropical ou boréal.



## 3.4 EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS ÉCONOMIQUES

Les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants sont encouragés à proposer les produits et prestations apportant les meilleures performances économiques en termes de coût global qui prend en compte les dimensions environnementales et sociales du développement durable (par ex. consommations d'eau et d'énergie associées à la mise en œuvre et à l'usage du produit ou de la prestation, ainsi que des coûts d'élimination).

Les partenaires commerciaux et leurs sous-traitants sont en outre encouragés à :

- ✓ tenir une comptabilité officielle;
- ✓ faire examiner leurs comptes financiers par un tiers dûment autorisé;

- ✓ se doter des mécanismes de contrôles financiers internes;
- ✓ diversifier leur clientèle afin d'éviter toute dépendance économique qui pourrait les mettre en péril;
- ✓ promouvoir un développement économique de proximité;
- ✓ s'engager en faveur de la finance durable (fonds de placements, prévoyance sociale, participation aux résultats, etc.);
- ✓ soutenir financièrement l'action sociale ou environnementale d'organisations à but non lucratif.

## CONCLUSION

Les exigences énoncées dans cette Charte sont fermement ancrées dans les valeurs de Genève Aéroport. Il attend dès lors leur respect de la part de ses partenaires commerciaux dans une logique de collaboration et d'amélioration continue.

Genève Aéroport se réserve le droit de contrôler en tout temps auprès de ses partenaires commerciaux la bonne application de cette Charte et attend dès lors de leur part une complète transparence sur ce sujet.

Genève Aéroport inclut des critères de durabilité spécifiques sous forme d'exigences techniques, de critères d'aptitude ou de critères d'évaluation<sup>7</sup> au sein de ses appels d'offres. Les partenaires commerciaux répondant aux meilleures pratiques de durabilité bénéficient ainsi d'un avantage compétitif.



© Genève Aéroport  
octobre 2019

Pour toutes questions sur le  
développement durable à Genève Aéroport :  
[dd@gva.ch](mailto:dd@gva.ch)

Pour toutes questions sur la  
politique d'achats à Genève Aéroport :  
[achats@gva.ch](mailto:achats@gva.ch)

<sup>7</sup> Le Guide romand des achats professionnels responsables est vivement recommandé en tant que source de référence. Il est disponible <https://achats-responsables.ch>.

**Aéroport International de Genève**

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11  
[www.gva.ch](http://www.gva.ch)

